

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Lille, le 20/05/2022

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE LILLE**

5 rue Geoffroy Saint-Hilaire
CS 62039

59014 LILLE CEDEX
Téléphone : 03 59 54 23 42
Télécopie : 03 59 54 24 45

Greffe ouvert du lundi au vendredi de
8h30 à 12h00 - 13h30 à 16h30

E22000065 / 59

Monsieur le Secrétaire Général
Direction Départementale des
Territoires et de la Mer
Service du Droit des Sols
62 boulevard de Belfort
CS 90007
59042 LILLE CEDEX

Dossier n° : E22000065 / 59
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

Objet : Demande d'autorisation de construire et d'exploiter une centrale photovoltaïque au sol.
Maître d'ouvrage : Société NEOEN.
Territoire(s) concerné(s) : Communes de Prouvy et Trith-Saint-Léger.

Monsieur le Secrétaire Général,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné Monsieur Michel RICHARD, ingénieur en chef territorial, retraité, demeurant 25 rue d'En Bas, ESCAUDOEUVRES (59161) (tel : 03.27.72.34.77 ; portable : 06.08.48.51.23) **en qualité de commissaire enquêteur** en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R.123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, **vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.**

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Secrétaire Général, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LILLE

20/05/2022

N° E22000065 /59

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commissaire

CODE : 1

Vu, enregistrée le 02/05/2022, la lettre par laquelle le directeur départemental de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique comme ci-dessous détaillée :

Objet(s) : Demande d'autorisation de construire et d'exploiter une centrale photovoltaïque au sol.

Maître d'ouvrage : Société NEOEN.

Territoire(s) concerné(s) : Communes de Prouvy et Trith-Saint-Léger.

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2022 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Michel RICHARD, ingénieur en chef territorial, retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au directeur départemental de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), à la société NEOEN et à Monsieur Michel RICHARD.

Fait à Lille, le 20/05/2022

Pour le Président,
Le premier vice-président,


Antoine JARRIGE

Pour expédition conforme.
Pour le greffier en chef,
L'administrateur adjoint délégué,

